

ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 JUIN 2019 Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 61

Votants: 71 (dont 10 procurations)

Nº 18

OBJET : JEUNESSE

PASS'AGGLO

MISE A JOUR DU DISPOSITIF

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le : 77 JUIN 2019

Publiée ou notifiée

r uonee ou nongre 10 ·

27 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté — Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3), Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY - N. RAY (à partir de la délibération n°6) - J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) - J.P BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - P. COLAS - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) - B. BAYLAUCQ -A. DAUPHIN - F. HUGUET - P SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - M. CHARASSE - E. GOULFERT - M. GUYOT - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) - E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) - YJ. BIGNON - M. JIMENEZ - JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE - C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI - C. DUMONT à M. CHARASSE - B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET - MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

<u>Absents représentés par leur suppléant</u>: MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés: P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment la compétence « Enfance-Jeunesse », Vu l'examen par la commission n°3 du 20 mai 2019,

Vu les délibérations 18A et 18B du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018, sur le dispositif « Pass Agglo » pour l'année scolaire 2018-2019,

Considérant qu'il était nécessaire d'adapter et de moderniser ce dispositif afin d'être en adéquation avec les attentes du public cible des 11-18 ans, tout en renforçant sa proximité avec les acteurs associatifs ou institutionnels du territoire, en adaptant le support à un usage modernisé et dématérialisé, qui ne soit pas limitatif pour les usagers,

Considérant la volonté politique de maintenir la cible des 11 à 18 ans domiciliés dans l'une des 39 communes de l'agglomération, ainsi que les conditions de ressources qui prévalaient jusqu'en 2016 pour la tarification,

Considérant que le dispositif doit permettre de favoriser la pratique sportive et les activités socio-culturelles, en étant souple dans son utilisation, parfaitement identifiable par les jeunes, et utilisable comme un label,

Considérant la nécessité de modifier le dispositif afin de le rendre plus attractif pour l'année scolaire 2019-2020,

Considérant qu'il convient de préciser les conditions d'utilisation du « Pass'Agglo » dans les services communautaires,

Propose au Conseil Communautaire:

- De passer la valeur du « Pass'Agglo » à 70 €, utilisable et librement fractionnable auprès de l'ensemble des partenaires du dispositif pour leur permettre de financer une inscription dans un établissement ou une association culturelle ou sportive du territoire, de bénéficier de réductions pour des manifestations et/ou activités culturelles ou sportives du territoire, ou de bien encore de financer l'achat de prestations culturelles ou sportives,
- Que ce « Pass'Agglo » soit mis en vente sur le portail « familles » de Vichy Communauté à concurrence de 1 500 unités pour l'année scolaire 2019-2020,
- De permettre aux détenteurs du « Pass'Agglo » de l'utiliser sur les équipements sportifs gérés par Vichy Communauté, avec une déduction immédiate sur le solde de leur « Pass'Agglo ». Une régularisation trimestrielle sera réalisée sur les régies des équipements sportifs dès réception de l'état récapitulatif de la plateforme de gestion des soldes des cartes « Pass'Agglo »,
- De maintenir le barème de prix du Pass'Agglo, de 4 €, 8 € et 12 € en fonction des revenus de la famille et du nombre de part dans le foyer, selon les revenus 2017,
- De réserver l'accès au dispositif à la date de son acquisition aux jeunes âgés de 11 à 18 ans, pour les familles ou jeunes dont le quotient familial est inférieur à 1 400 €, domiciliés sur les communes de Vichy Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Frédéric AGUILERA

Le/Président,

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 18 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte :

JEUNESSE - PASS'AGGLO - MISE A JOUR DU DISPOSITIF

Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 27/06/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 13JUIN2019_18

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUIN2019_18-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : 18.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUIN2019_18-DE-

1-1_1.pdf)